

DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/104/8.4

Feuillet n° 113

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-sept, le 11 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 décembre 2017

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean- Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Charles SOL, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Pierre DELMON, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Annie DELAGE

OBJET : Avis sur le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Par courrier, Mme la Préfète et M. le Président du Conseil Départemental soumettent pour avis le SCHEMA départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Dordogne 2018-2023 et notamment les prescriptions et préconisations envisagées sur le territoire de la Communauté de Communes. Il est demandé de transmettre les observations et l'avis délibéré avant le 15 décembre 2017.

Monsieur le Président rappelle que cette compétence est obligatoire depuis la loi NOTRe pour les communautés de communes. Il explique que plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec les services de l'Etat et du Conseil départemental dans le cadre de la révision du Schéma départemental applicable sur la période 2012-2017. Il constate que les prescriptions envisagées sur le territoire de la communauté de communes envisagent l'aménagement d'une aire permanente d'accueil de 15 places contre 25 places dans le précédent schéma, sur la commune de Terrasson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des nouvelles prescriptions et préconisations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Dordogne 2018-2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier cette délibération à Madame la Préfète.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20171211-DE2017104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2017

